



NON À LA TAXE AU MOUILLAGE

Dans le Sud corse, les Lavezzi forment un paradis dûment classé depuis plus de 30 ans. Ce genre de paradis a certes un coût. Pour mieux le financer, les élus corses réclament avec insistance – 42 demandes réitérées – à l'État l'instauration d'une redevance locale sur les mouillages en saison estivale. Le gouvernement s'en saisit enfin et, au nom du grand principe d'Égalité, entend l'appliquer à l'ensemble des aires maritimes protégées de nos côtes, soit 16 % des eaux françaises parmi les plus attractives. Belle-Île, Embiez, Glénan, banc d'Arguin, baie d'Audierne, Quiberon, tout le répertoire des plus beaux mouillages, de ceux qui alimentent collectivement le désir de naviguer. Tapie dans le maquis d'une loi sur la réorganisation territoriale de la République, la « redevance » au mouillage est adopté au Sénat en janvier, retoqué à l'Assemblée en février et revient tel la marée, devant l'hémicycle à l'heure où vous lisez ceci. À *Bateaux*, nous aimons trop la mer et le littoral pour ne pas nous soucier des moyens que réclame leur préservation. En toute liberté d'opinion, Isabelle Autissier le rappelle ici dans nos pages.

Pour autant, nous partageons la protestation émise par la Fédération des industries nautiques contre le spectre d'un « nouvel impôt » menaçant la communauté nautique. Injuste, parce que le plaisancier contribuable apporte déjà son écot à travers le droit annuel de francisation (DAFN). Discriminatoire, parce qu'un tel péage – jusqu'à 20 € par mètre et par jour?! – ferait « boire la taxe » à ce qui reste de plaisance populaire et familiale. Absurde, parce que faute de « parcêtres » nautiques, il coûterait techniquement plus cher qu'il ne rapporterait. Globalement contre-productif, parce que dissuadant plaisanciers français et étrangers, il mettrait en jeu des milliers d'emplois directs et indirects. La Sardaigne, voisine de la Corse, a démontré son efficacité répulsive en y renonçant dès 2009 devant la fuite des bateaux et des euros. La surfréquentation des Lavezzi, à l'origine des réclamations corses, est elle-même liée à la mise en vigueur d'une taxe en Sicile. Si demain, le mouillage est payant dans les Lavezzi nous mettrons cap sur la Maddalena, paradis désormais libre. Libre comme la mer.

Jean-Pierre Pustienne

TABLETTE



Bateaux en édition numérique avec des contenus enrichis. Gratuit pour les abonnés.



Les 1 800 essais de Bateaux réalisés depuis 57 ans par les journalistes de « Bateaux »

GRATUIT pour les abonnés

Si vous êtes abonnés au magazine BATEAUX, vous pouvez accéder gratuitement à tous ces ESSAIS. Sinon, vous pouvez retrouver et commander à l'unité l'ESSAI du bateau que vous recherchez et le télécharger en 2 minutes.

www.bateauxonline.fr

